



**Écoles et Instituts
de Formation en Santé**

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

PROJET PEDAGOGIQUE 2026/2027

PROMOTIONS 2024-2027 et 2025-2028

Référentiel 2009



EIFS

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

EIFS

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

SOMMAIRE

Table des matières

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	3
PRESENTATION GENERALE	4
A. Cadre Règlementaire :.....	4
B. Rôle de l'équipe pédagogique :	5
C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats :	6
D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) :	6
E. Les spécificités du site :	6
NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION.....	10
A. Notre vision :	10
B. Nos valeurs :	11
NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	12
A. Le processus théorique :	12
B. Le processus clinique :	19
C. L'accompagnement et le suivi pédagogique :	24
D. Le processus évaluation et diplomation :	25
E. Nos spécificités :	27
ANNEXES.....	32
F. Annexe 8 : charte d'encadrement des apprenants en soins infirmiers...	33
ANNEXE 9 : LES 9 ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE DES STAGIAIRES PARAMEDICAUX.....	41

GLOSSAIRE

CFPPH : Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

ECTS : European Credits Transfer System ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits, qui permet la reconnaissance des études supérieures à l'échelon européen.

EIFS : Écoles et Instituts de Formation en Santé, comprendre ici du CHR Metz Thionville et du CH Briey

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

IFAP : Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

IFAS : Institut de Formation d'Aide-Soignant

IFIP : Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

UE : Unité d'Enseignement

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts de formation [...]. Il décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel mis en œuvre par l'équipe pédagogique et destiné aux apprenants de l'IFSI. Le projet pédagogique écrit est « un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle »¹. Il découle du Projet Fédérateur des Écoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz Thionville et du CH Briey.

Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les

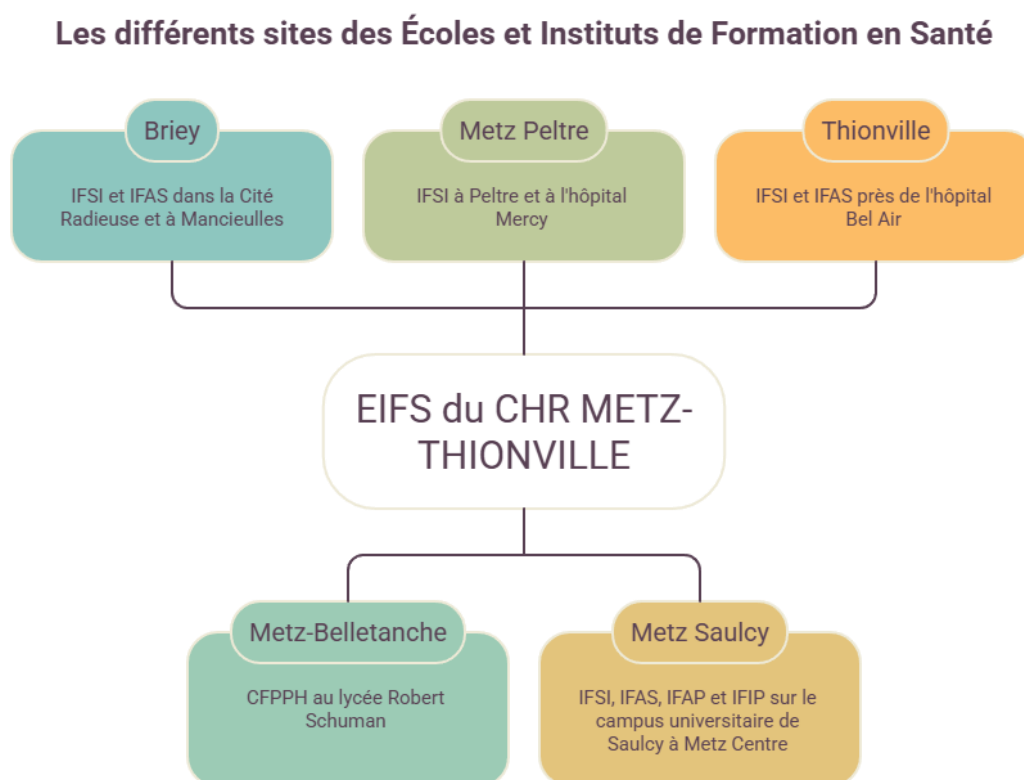
¹ POTTIER, M. « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Editions LAMARRE, 2005

comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

L'ensemble des instituts est engagé dans une politique dont le projet pédagogique est un outil. À ce titre, les écoles et instituts de formation en santé du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey sont certifiés QUALIOPI depuis 2021 et s'engagent dans un projet de certification ISO.

PRESENTATION GENERALE

Les EIFS du CHR Metz-Thionville et du CH Briey, sont intégrés au GHT 6 en Région Grand Est. Ils fonctionnent en coordination et intègrent 5 filières de formation sur 5 sites en Moselle et Meurthe et Moselle :



Made with Napkin

A. Cadre Règlementaire :

La Formation Infirmière conduisant au diplôme d'État est régie par :

- ✓ L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier

✓ L'arrêté du 21 avril 2007 modifié

L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures issue du processus de Bologne (accords de Bologne, Prague, Berlin), visant l'harmonisation des cursus selon le schéma LMD (Licence – Master – Doctorat). Chaque apprenant reçoit un recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession infirmière en début de formation.

Les ECTS sont les instruments permettant d'établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique (condition impérative de la mobilité étudiante).

Les apprenants en soins infirmiers se voient délivrer conjointement au diplôme d'Etat, le grade de Licence.

La formation en 3 années universitaires est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé.

L'engagement de la coordination des EIFS vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes souffrant de handicap sous réserve du certificat médical d'aptitude à suivre la formation. Cet engagement décliné dans la charte² s'inscrit dans le Programme Régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH³).

B. Rôle de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique assure ses fonctions sous la direction d'une Directrice, Coordinatrice générale des instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey.

Elle est managée par un responsable de site, qui coordonne l'organisation pédagogique.

² Annexe 3 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap
www.ecolesantemetz.com

³ Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Les missions de l'équipe pédagogique sont :

- ✓ Organiser les enseignements théoriques et cliniques,
- ✓ Contrôler les études,
- ✓ Accompagner les apprenants,
- ✓ Assurer l'encadrement en stage,
- ✓ Participer à la recherche, aux instances réglementaires.
- ✓ Participer à la construction du projet pédagogique et à l'élaboration du règlement intérieur
- ✓ Assurer des missions transverses

C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats :

Interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les tutelles et les apprenants, elle est la clé de voûte du fonctionnement administratif qui reçoit et renvoie toutes les informations garantissant le fonctionnement optimum de toutes les composantes de l'institut.

D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) :

Un documentaliste est affecté aux Écoles en santé, il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Écoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy.

E. Les spécificités du site :

- Situation géographique et accessibilité :

L'IFSI de Peltre est situé à Peltre, commune de Metz Métropole, située à environ 5 km au sud-est de Metz, dans le département de la Moselle en Région Grand-Est.

Le site est accessible en transports en commun :

- en train TER Grand Est via la gare de Peltre, à seulement quelques minutes de la gare centrale de Metz,

- par navettes Le MET' (lignes N91, N92, N93) et bus TIM ligne 27, desservant directement la commune et l'établissement depuis Metz-ville ou l'hôpital Mercy

L'usage d'un véhicule personnel peut toutefois rester utile dans ce milieu semi-rural. Un parking d'une cinquantaine de place est à disposition des usagers de l'IFSI, rue Saint-André. Nous encourageons le recours au covoiturage et à l'usage des transports en commun pour ceux qui le peuvent.

- Locaux :

Installé dans une aile du couvent historique de Peltre reconvertie pour la formation, l'IFSI bénéficie d'un cadre à la fois atypique et propice à l'apprentissage. Le site de Peltre dispose de 6 salles pouvant accueillir jusqu'à une trentaine de personnes chacune, qui sont essentiellement utilisées pour la réalisation des travaux dirigés, de 3 salles de travaux pratiques, d'une salle de détente, d'un local dédié à l'association étudiante, de bureaux et de salles de réunion.

Le CHR METZ-THIONVILLE met à disposition de l'IFSI un amphithéâtre à l'hôpital Mercy, à 2,5km, pour les cours nécessitant d'être en promotion complète. Afin de faciliter vos transports entre ces deux sites, les cours sont regroupés sur un même site au cours de la journée. Le mercredi, une bascule entre les sites est opérée entre 12h et 14h.

- Organigramme ⁴:



Parmi les missions transversales, notons en particulier :

- Coordonnateurs d'année L1 : Mme WEBER Audrey et Mme WESELOWS Nathalie
- Coordonnateurs d'année L2 : Mme DRIUTTI Sophie et M. ZOZWICK Julien
- Coordonnateur d'année L3 : Mme ATHIMNI Hayat et Mme MULIC Aurélie
- Référent handicap : Mme BAKRIM Sandrine et Mme BARAT Valérie
- Coordonnateur de stage : Mme LECLERE-FERRARI Claire

Concernant le secrétariat :

- Secrétaires : Mmes CAILLE Amélie, GORRON Laura et JEANNOT Marine

- Horaires :

Les cours ont lieu de manière générale entre 8h30 et 12h puis entre 13h30 et 17h. Ils peuvent toutefois être programmés de manière exceptionnelle sur une période allant de 8h à 18h, pour au maximum 7h par jour. Par principe les plannings sont mis à disposition des apprenants au moins 2 semaines à l'avance.

Le secrétariat dispose d'un accueil ouvert au public de 8h à 13h les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf les mercredis).

⁴ Annexe 2 : l'organigramme : www.ecolesantemetz.com

En dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, le secrétariat est joignable par téléphone ou par mail du lundi au vendredi jusqu'à 16h30. Les documents peuvent être déposés dans la boîte aux lettres se trouvant à l'accueil. Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec la secrétaire référente de votre année si vous ne pouvez vous rendre disponible aux horaires d'ouverture de l'accueil et avez besoin de la rencontrer.

- Logiciel scolarité :

Un logiciel « FORMEIS » est utilisé par l'institut de formation pour gérer votre scolarité. Il permet aux formateurs d'organiser les plannings, les stages, les évaluations, les absences et de mettre à disposition les documents utiles à la formation.

MYKOMUNOTE est l'espace numérique de travail des élèves en lien avec « FORMEIS », accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Grâce à leurs identifiants personnels, les élèves peuvent consulter leur emploi du temps, leurs résultats, les informations sur les stages, les supports de cours, leur messagerie interne ainsi que les documents transmis par l'équipe pédagogique.

Il est recommandé de consulter régulièrement MYKOMUNOTE afin de rester informé des modifications de planning, des communications de l'institut et des documents nécessaires au bon déroulement de la formation.

NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

A. Notre vision :

L'équipe pédagogique a pour ambition de former des professionnels au plus près des besoins de santé tel que porté par la philosophie du projet pédagogique. **Nous visons la meilleure prise en soin de la population pour les années à venir.**

Nous souhaitons
former des professionnels :



Compétents

Capables de dispenser des soins de qualité en toute sécurité en mobilisant les ressources personnelles et acquises en cours de formation



Rigoureux

Pour répondre aux exigences de qualité et sécurité des soins dispensés



Responsables

Ayant une éthique de la parole, une éthique de l'autrui, aptes à prendre en considération la dimension culturelle et personnelle de l'individu ou du groupe de personnes dont ils ont la charge.



Réflexifs

Aptes à interroger et s'interroger pour donner du sens à leur pratique professionnelle, aptes à s'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie.



Autonomes

Capables de questionnement, d'esprit critique, d'être en éveil et de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

Pour ce faire et conduire les apprenants jusqu'au diplôme d'État d'infirmier, l'équipe pédagogique, au travers de son projet pédagogique, s'attache à développer au cours des trois années de formation des apprenants, l'acquisition des 10 compétences soignantes pour répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupes de personnes.

Nous convenons d'adhérer à la définition de la compétence telle que citée par Zarifian⁵ (1999, cité par Droz, 2008) pour qui la compétence est « *la prise*

⁵ Zarifian P., Objectif compétence, pour une nouvelle logique. Edition Liaisons 2001, p65, p69.

d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté (...).

La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances [...] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité ». Nous choisissons aussi de citer Guy Le Boterf ⁶« La compétence est la capacité à mobiliser et à combiner un ensemble de ressources pertinentes personnelles, internes et externes face à une situation complexe donnée, pour résoudre le ou les problèmes ».

B. Nos valeurs :



⁶ Le Boterf G., Construire les compétences individuelles et collectives, Agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions, 7^{ème} édition 2015, Ed Eyrolles, p70.

NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le projet pédagogique et le cadrage programmatique⁷ de chaque promotion sont présentés et commentés par les formateurs coordonnateurs d'années.

Le règlement intérieur de l'IFSI est présenté et commenté en début de formation. Il est lu et signé par chaque apprenant dès l'entrée en formation et classé dans son dossier de formation.

Tous ces documents sont disponibles en version dématérialisée à tout moment pour les apprenants sur le site des EIFS, dans l'espace étudiant.

La formation par alternance permet à l'apprenant de mobiliser sans cesse ses acquis et les stratégies de soins les plus adaptées à la situation de la personne soignée. L'accompagnement pédagogique permet de nouer une relation de confiance propice à l'autonomie.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous avons structuré notre activité en processus. C'est pourquoi nous faisons le choix de vous présenter les moyens et méthodes mis en œuvre dans le cadre du projet pédagogique en particulier sous le prisme des processus théorique, clinique, de l'évaluation et de l'accompagnement pédagogique.

A. Le processus théorique :

Les formateurs sont référents d'UE. Les unités d'enseignement sont en lien entre elles et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les formateurs référents d'UE peuvent solliciter des intervenants au sein des EIFS ou à l'extérieur au regard de leur domaine d'expertise.

Afin de communiquer et rendre lisibles les enseignements dispensés deux outils sont à la disposition des équipes et des apprenants : les metasyllabus et les syllabus accessibles en permanence sur le site des écoles.

⁷ Annexe 4 : Cadrage programmatique 2026/2027 www.ecolesantemetz.com

- Les métasyllabus :

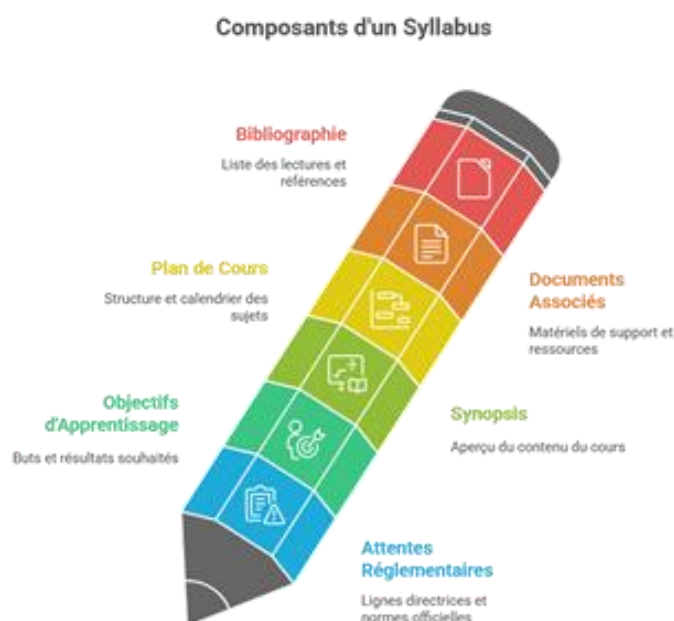
Le métasyllabus est une fiche descriptive des enseignements inhérents à chaque UE. Il présente la liste des cours proposés ainsi que leur nature, volume ou intervenant. Il précise les modalités selon lesquelles les étudiants sont évalués.

Les metasyllabus sont conformes au référentiel de formation.

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du metasyllabus est décliné en syllabus.

- Les syllabus :

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés.



C'est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage, le mode d'emploi du cours et les attendus en termes d'évaluation. Outil d'explication globale et de transparence des enseignements, il permet d'en saisir les enjeux.

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

- Modalités d'enseignement théorique :

Les cours se déroulent sur des semaines de 35 heures.

Les enseignements sont organisés selon plusieurs modalités :

- En présentiel
- En distanciel :
 - Synchrones : RDV Visio (exemple : Teams/plateforme UL), parfois hybride présentiel/distanciel
 - Asynchrone : Cours sur Arche ou site web des écoles

Les plannings hebdomadaires font état de la programmation cours et sont accessibles sur le site des écoles 2 semaines avant le début des enseignements.

- Les cours magistraux (CM) :

Les CM sont destinés à l'acquisition de connaissances. La présence en cours magistral n'est pas obligatoire, sauf avis du formateur responsable de l'UE et mention spécifique sur le planning. Cependant ils sont contributifs à l'acquisition des connaissances et leurs objectifs font l'objet de questions en évaluation clinique et théorique.

Ces dispositions font appel à l'autonomie de l'apprenant et à son engagement dans les apprentissages.

- Les travaux dirigés (TD) :

Les TD sont destinés à l'appropriation des connaissances.

Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral, un cours en e-learning ou à distance en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Les TD sont **des temps d'enseignement à présence obligatoire**. Les apprenants redoublants ont pour obligation d'assister aux TD relatifs aux UE non validées.

Dans un souci d'accompagnement, un apprenant inscrit dans l'année supérieure ayant des reliquats d'UE de l'année passée, peut assister aux TD relatifs aux UE non validées. Dans ce cas, l'apprenant le négocie avec le formateur de suivi pédagogique et en informe le formateur responsable de l'UE.

Les méthodes pédagogiques utilisées en travaux dirigés sont variées. Il peut s'agir d'exposés, d'exercices, de retours d'expérience, d'exploitation de situations cliniques, d'enquêtes de terrain, de conférences, de tables rondes...

L'objectif des TD est de réaliser une formation au plus près des besoins de l'étudiant, d'individualiser les apprentissages par des méthodes interactives : recherche, travaux de groupe, étude, conduite de projet, action pédagogique.

- Cours dématérialisé ou e-learning :

La formation en ligne directe, dématérialisée dite « e-learning » est une modalité d'apprentissage qui utilise les technologies multimédias et internet en facilitant l'accès permanent des ressources (Cours, échanges, MOOC...)

Le e-learning fait partie des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Cet espace permet de développer des compétences cognitives reposant sur la mise à disposition permanente de contenus pédagogiques via un support électronique où que l'on soit et à n'importe quel moment et autant de fois qu'on puisse le souhaiter.

Ces modalités pédagogiques favorisent l'autonomie et l'engagement.

- Travaux pratiques et de simulation :

La simulation en santé est une méthode pédagogique incontournable pour développer les compétences des étudiants infirmiers dans un cadre sécurisé, progressif et bienveillant. Elle favorise l'apprentissage actif, la réflexion clinique, la posture professionnelle et la sécurité des soins.

Les différentes modalités de simulation proposées

Nous mobilisons plusieurs types de simulation, adaptés aux compétences visées, en particulier :

- Simulation procédurale / Travaux pratiques :

- . Objectif : Apprentissage et maîtrise des gestes techniques et procédures de soins.

- . Exemples : Pose de perfusion, pansement, injections, pose de sonde urinaire...

- . Moyens : mannequins partiels, bras de perfusion, dispositifs médicaux, fiches techniques

. Cadre : salle de travaux pratiques, tenues professionnelles

. Remarques : Ces séquences facilitent l'intégration des savoirs théoriques et cliniques et permettent de discriminer les invariants du soin des variables de pratiques.

- **Simulation communicationnelle / relationnelle**

. Objectif : Développer les compétences en communication professionnelle : relation soignant-soigné, gestion de conflit, annonce de diagnostic, coordination d'équipe.

. Exemples : entretien d'accueil, annonce de mauvaise nouvelle, recueil du consentement, briefing d'équipe.

. Supports : patients simulés (comédiens), jeux de rôle entre apprenants, enregistrements vidéo.

. Cadre : en salle de TD ou de travaux pratiques

. Particularité : Fort ancrage sur le savoir-être et la posture soignante.

- **Simulation immersive / en situation**

. Objectif : Plonger l'étudiant dans une situation de soins complexe et réaliste, mobilisant la clinique, la communication, l'organisation et la décision.

. Exemples :

- Mises en situations de détresse respiratoire en chambre, arrêt cardio-respiratoire, accueil aux urgences...
- ECOS (Examens Cliniques Objectifs et Structurés) : stations courtes standardisées avec grille d'évaluation.
- Chambres des erreurs : observation et identification des erreurs dans une scène de soins simulée.

. Moyens : mannequins haute-fidélité moyenne à haute-fidélité, chambre simulée en salles de travaux pratiques, scénarios normés, grilles d'observation.

. Cadre : les apprenants peuvent être amenés à participer à des séquences d'enseignement en simulation sur d'autres sites que leur site d'origine afin de bénéficier des locaux les plus adaptés. Un laboratoire de simulation est disponible sur le site de Saulcy. Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence

de la Moselle accueille également des étudiants à l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest.

. Remarques : Favorise la réflexivité, la coordination et le raisonnement clinique.

- **Organisation des séquences de simulation**

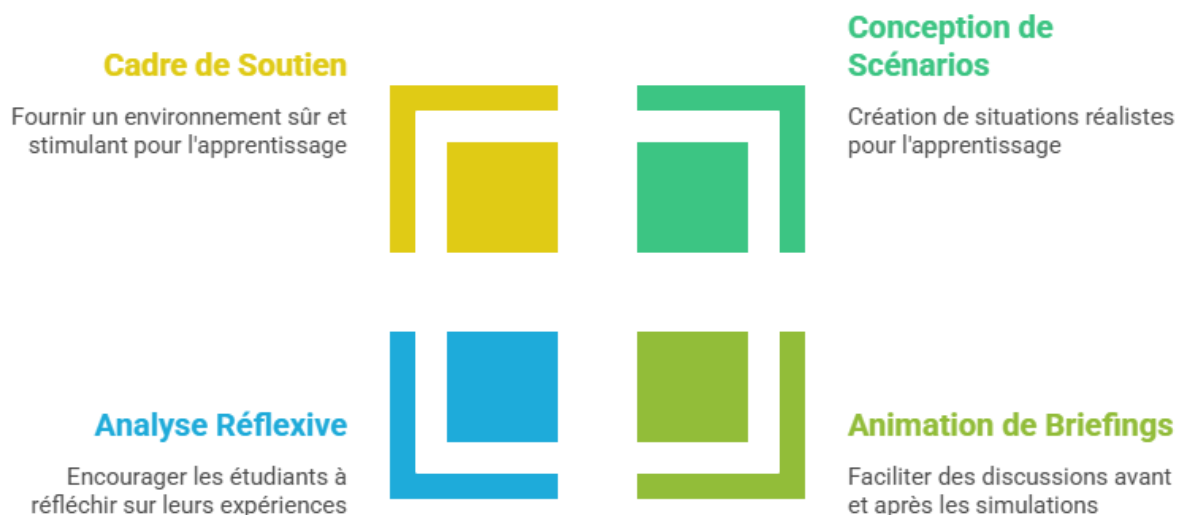
Les séances de simulation sont intégrées dans les temps de TD, ou de stage. Chaque séquence suit une structuration rigoureuse :

- Briefing : sécurisation de l'environnement, rappel des objectifs, clarification des rôles.
- Scénario : déroulement de la situation simulée.
- Débriefing : retour collectif structuré sur les actions, décisions, postures, avec une approche réflexive bienveillante.

La participation aux travaux pratiques et simulations requiert une tenue adaptée conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de posture professionnelle.

- **Rôle des formateurs et conception de la simulation**

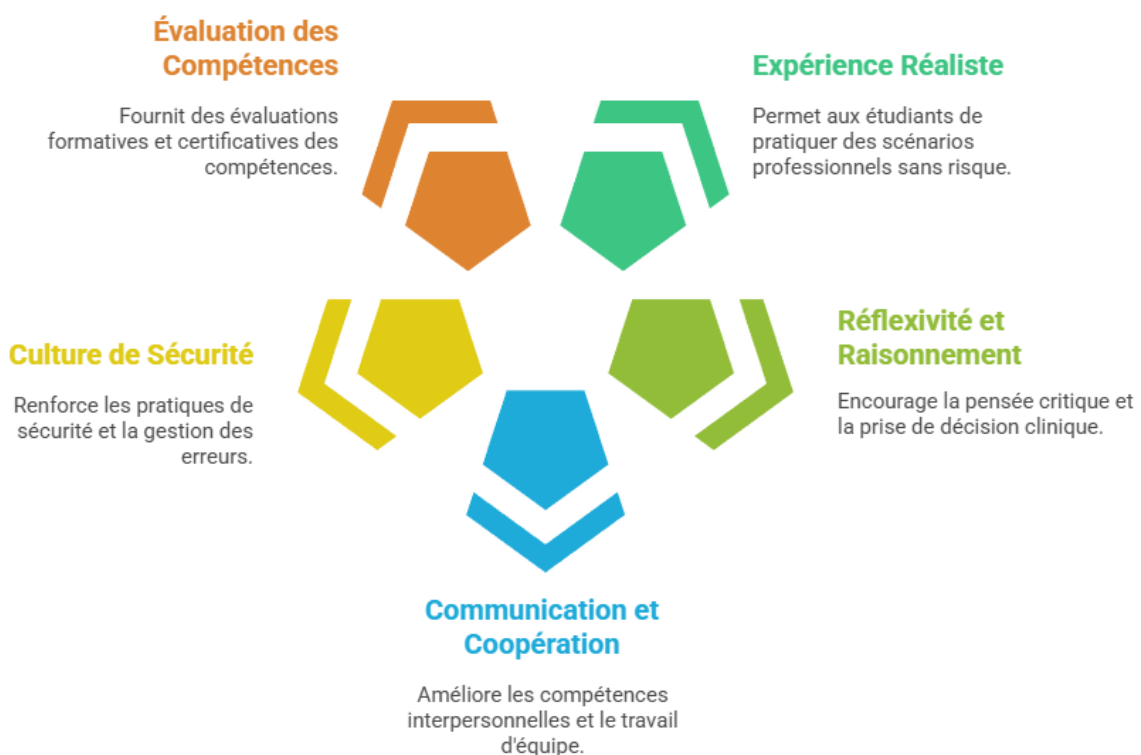
Les formateurs impliqués dans ces dispositifs ont été formés à la simulation. Ils ont pour rôle :



- Notre conception de la simulation repose sur plusieurs principes :

- . Un apprentissage actif et expérientiel, reliant théorie et pratique ;
- . Un outil d'exploration et de construction du savoir, mobilisant les dimensions du Savoir, Savoir-faire et Savoir-être ;
- . Une méthode d'auto-évaluation et de transformation des pratiques, par la verbalisation, la confrontation à l'erreur et la répétition.

- Finalités pédagogiques



- L'organisation du T.P.G. : travail personnel guide :

L'objectif du TPG est de permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle et son projet professionnel afin de donner du sens, une direction à sa formation. Il permet de développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa réflexivité. Il s'appuie sur les valeurs professionnelles développées dans le projet pédagogique.

Les apprenants effectuent des travaux demandés et /ou rencontrent leur formateur référent de suivi pédagogique et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. C'est également un temps de soutien supplémentaire pour des problématiques rencontrées de manière ponctuelle.

Les TPG sont des temps de formation obligatoires pour tous les apprenants y compris les apprenants redoublants.

B. Le processus clinique ⁸ :

« L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins (...) Les stages sont des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menés en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situations ». ⁹.

Quatre types de stage sont prévus au cours de la formation

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels et collectifs sur des lieux de vie

- L'organisation des stages :

Les affectations de stage sont planifiées par les formateurs coordonnateurs de parcours clinique qui sont chargés de la répartition des apprenants des 3 promotions.

Afin d'offrir aux apprenants un vaste panel de stages dans les quatre typologies préconisées par le référentiel de formation, les IFSI du CHR Metz-Thionville et du CH Briey et l'IFSI de la Croix Rouge de Metz ont mutualisé et harmonisé les stages sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif augmente les capacités de stage et permet aux apprenants de bénéficier de terrains de stage adaptés à leurs besoins sur un rayon de 40 km autour de la région messine. Deux coordonnateurs de stage pour le Groupement Hospitalier de Territoire

⁸ Annexe 1 : Politique de stage des EIFS de la coordination www.ecolesantemetz.com

⁹ Arrêté du 31 juillet 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014, annexe III.

permettent entre autres de fluidifier l'affectation, d'améliorer l'accueil en stage, d'identifier de nouveaux terrains de stage et de faciliter la coopération entre les instituts.

L'ensemble des étudiants en soins infirmiers des EIFS et de la Croix Rouge de Metz effectuent leurs stages sur l'ensemble des terrains des 3 territoires ouverts pour les IFSI dans les quatre typologies sur 5 ou 10 semaines consécutives.

Les demandes de stage hors département peuvent être formulées. Dans ce cas elles doivent être adressées par une demande écrite, argumentée, au responsable de site.

L'affectation tient compte :

- . Des possibilités d'accueil des terrains de stage
- . D'une individualisation du parcours
- . Des compétences et activités de soin à acquérir et développer
- . De l'avis du référent de suivi pédagogique
- . Du projet professionnel de l'apprenant en S5 et/ou S6

- Les outils à la disposition des apprenants en stage :

L'apprenant signe une convention de stage¹⁰ un mois avant son départ en stage conformément à la politique de stage.

La charte d'encadrement¹¹.

Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux¹².

Les livrets d'accueil mis à disposition par les lieux de stage

Les fiches d'identification de stage : mises à disposition sur le site des écoles. Elles sont élaborées par le formateur référent du terrain en concertation avec les professionnels de terrain. Elles sont destinées à permettre à l'apprenant de prendre connaissance des ressources mises à disposition par l'unité de soins. Si le maître de stage l'autorise, les livrets d'accueil peuvent être mis à disposition

¹⁰ Annexe 5 : Modèle de convention de stage www.ecolesantemetz.com

¹¹ Annexe 6 : La charte d'encadrement des ESI

¹² Annexe 7 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux

sur les fiches d'identification de stage. Ainsi, l'ESI a une meilleure lisibilité et peut mieux se projeter sur le stage. De fait, mieux renseigné, l'ESI peut en amont du premier jour de stage et /ou de la préparation de stage élaborer ses objectifs personnels qu'il soumettra au formateur.

L'onglet « évaluation. » présent sur chaque fiche de stage permettant à l'étudiant d'évaluer selon des critères définis, la qualité du stage effectué.

Le portfolio de l'étudiant, modifié par l'arrêté du 26/09/2014 est un outil de stage destiné à être partagé par toutes les personnes impliquées dans le parcours de formation de l'apprenant. Outil de lisibilité et guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le formateur : il permet à l'apprenant de mesurer sa progression.

Il appartient à l'apprenant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage pour favoriser une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation.

Le portfolio est également à disposition du formateur référent de suivi pédagogique pour réaliser sur chaque stage l'encadrement de l'apprenant et le suivi pédagogique.

- Préparation du stage :

Le formateur référent de suivi pédagogique assure une préparation de stage à l'IFSI. Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser la prise de poste et l'intégration de l'étudiant. Le formateur présente les objectifs institutionnels en lien avec les compétences, qui seront à travailler au cours du stage. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels de l'apprenant rédigés en amont de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin.

L'apprenant formule des objectifs individuels en cohérence avec son parcours, son niveau d'acquisition, ses axes d'amélioration et des spécificités du service. Pour ce faire, il dispose du livret d'accueil de la fiche d'identification de stage et des informations données lors de la préparation de stage.

- Au cours du stage :

Le formateur référent de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre l'IFSI, lieu des apprentissages théoriques et l'unité de soins, lieu des apprentissages cliniques. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en stage.

Il va à la rencontre des apprenants sur le stage. Cette rencontre est organisée en présentiel ou en distanciel, en individuel ou en groupe d'apprenants. Cette rencontre permet à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, son analyse en lien avec les pratiques infirmières. Il fait le point sur l'acquisition des compétences et des activités réalisées et ses objectifs. Une traçabilité de cette rencontre est assurée par le formateur de suivi pédagogique dans le dossier de l'étudiant.

Lors de chaque stage, l'apprenant réalise les travaux demandés, qui lui permettent de développer ses compétences et de bénéficier davantage des enseignements cliniques.

- Au retour du stage :

À l'issue du stage, une séquence pédagogique est animée par le formateur référent de suivi pédagogique. Les objectifs sont centrés sur l'accompagnement de l'étudiant et sur l'analyse de pratiques professionnelles en groupe. Cette séquence permet également à l'étudiant d'exprimer son vécu en stage.

Les étudiants évaluent les terrains de stage en amont de la séquence de retour de stage. Le formateur référent du suivi pédagogique valide uniquement la conformité des dates et lieux de stage lors de la séquence de retour de stage. Ces évaluations sont adressées au formateur référent de terrain de stage qui dispose alors de données factuelles pour accompagner le maître de stage dans l'amélioration de la qualité de l'accueil des apprenants.

- Rôle des acteurs de l'encadrement en stage :

Les acteurs de terrain sont responsables de l'encadrement des stagiaires. Ils concourent au fait que le stage soit qualifiant et professionnalisant. Nous retrouvons quatre catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement. Le maître de stage est garant de la réalisation du bilan de mi stage. Le maître de stage supervise l'évaluation de fin de stage.

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de terrain. Il recueille auprès des professionnels de proximité les informations concernant la progression de l'étudiant. Le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne le formulaire « bilan de stage » et supervise le portfolio ainsi que la progression de l'étudiant.

Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

- Les objectifs institutionnels en stage :

Dans le souci d'un apprentissage progressif et d'une professionnalisation, les IFSI de la Coordination du CHR Metz Thionville et CH Briey posent des objectifs institutionnels.

Mobilisation des compétences : à l'issue de la formation, les 10 compétences doivent être acquises. L'IFSI propose une progression dans cette acquisition en fonction du parcours de stage, des possibilités du terrain et du niveau de formation de l'étudiant. Le nombre de patients pris en soins par l'étudiant évolue compte tenu de son niveau de formation et de la spécificité du service. Un métasyllabus définit les attendus en stage pour chaque semestre

APP (ou ASA) : Analyses de Pratiques Professionnelles ou Analyses de Situations et Activités L'APP/ASA est un moyen pour le futur professionnel d'identifier et d'extraire les savoirs issus de ses expériences. Au cours de chaque semestre, l'apprenant réalise une APP/ASA qui sera présentée au formateur référent de suivi pédagogique.

Démarche clinique : Au cours de chaque semestre, l'apprenant réalise une démarche clinique qui sera présentée au formateur référent de suivi pédagogique. Cette démarche est réalisée à titre formatif. Les modalités de présentation respectent la gradation des attentes précisée pour chaque semestre. Cette démarche clinique doit permettre à l'apprenant de progresser dans l'acquisition du raisonnement clinique infirmier.

C. L'accompagnement et le suivi pédagogique :

- Organisation du suivi pédagogique :

Le suivi pédagogique est un temps de formation privilégié, inscrit au référentiel de formation. Il est dédié à l'accompagnement de l'apprenant dans l'individualisation de son parcours de formation. Chaque formateur est référent pour un groupe d'apprenants. Cette organisation permet un suivi individualisé de l'étudiant, pendant toute la durée de sa formation. Le formateur référent de suivi pédagogique a un rôle d'accompagnement de l'ESI dans son processus de professionnalisation.

Un entretien est fixé systématiquement au moins une fois par semestre. Chaque rencontre individuelle fait l'objet d'un compte-rendu formalisé, enregistré dans le dossier de l'apprenant.

Les échanges se font à partir de données appartenant à l'apprenant (document préparation d'entretien suivi pédagogique), de données communiquées par d'autres formateurs (encadrement stage, travaux dirigés, CM...) et par les professionnels de terrain (bilan de stage, évaluation des compétences...).

Ces temps de suivi pédagogiques sont programmés sur des temps de TPG individuels ou en groupe. Ils peuvent également avoir lieu au-delà de ces temps programmés, à la demande de l'apprenant ou du formateur.

Le suivi pédagogique peut, si nécessaire, aboutir à la réalisation d'un contrat d'accompagnement pédagogique entre l'apprenant, le formateur et la Direction. L'apprenant s'engage à respecter les dispositions du contrat en vue d'atteindre les objectifs fixés conjointement avec le formateur selon un échéancier.

- Notre conception de l'accompagnement :

« Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas » P Verspieren.

Cette forme d'accompagnement « permet aussi de faire autrement de la formation, de la concevoir comme une médiation entre des connaissances, des apprentissages, des savoirs, et qui favorise le développement de l'autonomisation [...] » ¹³.

- Notre conception du processus de professionnalisation :

La formation en soins infirmiers est une formation professionnalisante : l'apprenant est engagé dans un processus de professionnalisation tel que Maryvonne SOREL et Richard WITTORSKI le définissent : « *Il s'agit de professionnaliser des acteurs, au sens de la mise en place des savoirs et de la production des compétences nécessaires pour exercer la profession auxquelles s'ajoute la construction d'une identité professionnelle : il s'agit ici d'accroître la professionnalité des individus concernés* » ¹⁴.

D. Le processus évaluation et diplomation :

- Notre conception de l'évaluation :

La formation infirmière est une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous situons l'évaluation comme une composante du processus d'apprentissage et de construction des compétences.

L'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Elle prépare les apprentissages ultérieurs. Elle accompagne l'apprentissage. Il s'agit de permettre à chaque apprenant de repérer le curseur sur lequel il se situe, de mesurer les écarts entre sa production et ce qui est attendu en termes de fondamentaux et de réajuster : l'enjeu majeur est bien « le savoir agir avec compétence dans chaque situation singulière de soins ».

Bien entendu, les évaluations ont également une vocation certifiante, nécessaire à l'obtention du diplôme d'État.

¹³GONNIN-BOLO, A ; 2010. Recherche et formation –N°62- L'accompagnement dans la formation, pp.17.Collectif.

¹⁴SOREL Maryvonne et WITTORSKI Richard, *La professionnalisation en actes et en question*, L'Harmattan, 2011, page 185.

- Organisation des évaluations :

Les évaluations sont programmées dès le début du semestre et les échéances sont communiquées aux apprenants à travers le cadrage programmatique accessible sur le site des écoles et plus en détails à la publication du planning. Chaque UE et chaque stage font l'objet d'une évaluation.

Les résultats sont validés au décours de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui est souveraine. Ils sont transmis à l'apprenant de manière individuelle et confidentielle dans les jours suivant la CAC.

- Evaluation des stages :

Les professionnels de terrain ont pour responsabilité d'évaluer le stage. À partir de cette évaluation, il revient au formateur référent de suivi pédagogique de faire le bilan des acquisitions tracé sur la fiche de synthèse de stage. Il vérifie les critères de présence en stage. Il peut demander des informations complémentaires aux acteurs de l'encadrement en stage et à l'apprenant. Il propose en concertation avec l'équipe pédagogique l'attribution des ECTS auprès de la Commission d'Attribution des Crédits pour valider le stage.

Les stages de session 2 se font généralement en été sur 4 semaines et 140h. Des modalités spécifiques peuvent être proposées à l'étudiant en fonction de sa situation pédagogique individuelle (plusieurs stages à rattraper, aménagements de formation...).

- Evaluation des enseignements théoriques :

L'évaluation correspond aux objectifs de l'unité d'enseignement. Les modalités d'évaluation d'une unité d'enseignement sont présentées à l'apprenant dès le début des enseignements, sont décrits dans un syllabus évaluation dans chaque métasyllabus, accessible à tout moment par l'apprenant. Les modalités et critères d'évaluation sont conformes aux prescriptions du référentiel de formation. Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec nos principes pédagogiques et notre philosophie institutionnelle.

E. Nos spécificités :

- La recherche :

Dès l'entrée en formation, au semestre 1, les étudiants sont initiés à l'environnement de la recherche, notamment documentaire. Depuis 2024, le groupe recherche composé de formateurs référents des UE Initiation à la recherche de chaque IFSI, a, sous l'impulsion de Cathy THIEL, Cadre de santé formateur, Docteure en Science de la vie et de la santé, (Université de Lorraine) fait le choix de réorienter le travail de fin d'études vers un travail d'initiation à la recherche (TIR) accès sur la méthodologie d'une revue de littérature. Ce mouvement s'inscrit pleinement dans l'actualité de l'évolution de la profession.

L'orientation du TIR vise à renforcer les prérequis méthodologiques dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins.

La revue de littérature est un travail correspondant à un niveau licence. Cette méthodologie de recherche est une étape incontournable. Elle prépare l'étudiant qui se projette dans la rédaction d'un mémoire du niveau MASTER.

Il nous semble cohérent de nous inscrire dans la dynamique de recherche paramédicale portée par le CHR dès la formation dans le cadre de nos UE recherche.

Ce TIR prend la forme d'un article scientifique de 10 à 20 pages selon un plan IMRaD (Introduction, Matériel et méthode, Résultat, Discussion) avec résumé et mots clés en français et en anglais. Il permet de valider trois unités d'enseignement :

. UE 3.4 : Initiation à la recherche : 2 ECTS

. UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles : 8 ECTS. L'UE 5.6 fera l'objet d'une argumentation orale du Travail d'Initiation à la Recherche (TIR) sera réalisée en groupe de référence pédagogique en présence de(s) professionnel(s) infirmier(s). Elle s'appuiera sur un diaporama ou un poster.

. UE 6.2 Anglais : 1 ECTS

Il contribue à la validation de deux compétences :

. Compétence 7 : analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

. Compétence 8 : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.

Pour mener à bien ce travail, les étudiants sont accompagnés par leur formateur référent de suivi pédagogique.

La commission « Recherche » retient la phrase suivante relative au Pôle Recherche et rédigée dans la brochure du Centre P. JANET : « *Les positionnements théoriques peuvent s'appuyer non seulement sur les théories psychopathologiques mais également sur toutes les disciplines susceptibles d'apporter des éclairages complémentaires* ».

« *La recherche infirmière est aussi bien complémentaire à la recherche clinique qu'aux différentes disciplines soignantes auxquelles elle est susceptible d'offrir un modèle d'analyse ou de compréhension.* » ¹⁵

L'objectif poursuivi au travers de ce dispositif sur la recherche est d'emmener les apprenants à un haut niveau de qualification et promouvoir ainsi l'expertise soignante.

- ERASMUS +¹⁶ :

Les IFSI de la Coordination, au carrefour des trois frontières, Belgique, Luxembourg, Allemagne, permettent aux apprenants d'enrichir et de développer leur culture européenne. Les apprenants sont sensibilisés à la nécessité de confronter leurs points de vue, et mobilisent une posture réflexive.

L'IFSI fait partie du consortium Erasmus ISSUE et à ce titre bénéficie de toutes les dispositions prévues par le consortium.

Le programme Erasmus + ainsi que la liste des universités des pays partenaires sont présentés aux apprenants de 1ère année par les formateurs coordonnateurs Erasmus+.

¹⁵Cellule Recherche de l'IFSI du CHR Metz Thionville, site de Metz /Saulcy, *Projet de mission transversale « Groupe Recherche »*, mai 2017.

¹⁶ Plus de détails sur www.ecolesantemetz.com page accueil, onglet Erasmus

- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (S.S.E.S.) :

En lien avec le Décret 2018- 472 du 12 juin 2018 et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des apprenants en santé, le service sanitaire est mis en œuvre depuis la rentrée 2018.

Les objectifs visés sont :

- . Initier aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS pour réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé
- . Lutter contre les inégalités sociales et territoriales (Stratégie nationale de santé)
- . Favoriser l'interprofessionnalité et interdisciplinarité

Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

Organisation du SSES :

- . En lien avec les enseignements théoriques des UE 1.2 S2 ; UE 1.2 S3 et 4.6 S3
- . Réalisation au cours d'un stage de 3 semaines en deuxième année
- . 3 ECTS y sont dédiés

Les apprenants auront pour mission de mettre en place des actions de prévention concrètes autour des thématiques telles que :

- . Nutrition
- . Activité physique adaptée
- . Addictions : alcool, tabac, cannabis, autres drogues illicites
- . Éducation à la sexualité dont prévention des IST et contraception

D'autres actions peuvent être menées en lien avec les besoins repérés par les chefs d'établissement.

Ces actions de prévention se déroulent prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité, mais peut également se dérouler dans d'autres structures d'accueil.

En cas d'absence justifiée au cours du stage sanitaire, à raison de plus de 20%, un travail écrit sera demandé à l'étudiant pour l'obtention du certificat SSES.

En cas non acquisition de la compétence 5 à l'issue du stage sanitaire, une évaluation session 2, écrite sur table sera proposée aux étudiants. Cette évaluation portera sur l'analyse des écarts entre les objectifs attendus et les objectifs atteints.

- Prévention des risques psychosociaux :

La prévention des risques psychosociaux repose sur une démarche collective visant à garantir un environnement de travail respectueux serein et sécurisé.

A ce titre tout étudiant qui estime être confronté ou témoin d'une situation susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail (stress, conflit, violence, harcèlement, discrimination ou tout autre risque psychosocial) est invité à déclarer un événement indésirable via le site des écoles en santé. Cette déclaration s'inscrit dans une démarche de prévention et contribue à la protection des personnes ainsi qu'à l'amélioration continue des pratiques.

Depuis 2026, la Maison des Soignants Grand-Est vous accueille, sans rdv le lundi, mardi et jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 10h à 16h (hors jours fériés). Il s'agit d'un lieu de rencontre, de ressourcement et d'accompagnement, la Maison des Soignants est conçue pour répondre aux besoins spécifiques des soignants et des étudiants en santé :

- Échanger pour assurer le lien social et rompre l'isolement
- Accompagner les soignants en difficulté
- Sensibiliser et former à la prévention de la santé

- Formation au numérique :

Extraits de l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé : « La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

. D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation

de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;

. Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;

. Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences définis dans le référentiel figurant à l'annexe 1 du présent arrêté :

1. Les données de santé
2. La cybersécurité en santé
3. La communication en santé
4. Les outils numériques en santé
5. La télésanté

La formation au numérique en santé est organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe 1. Elle peut être suivie de façon discontinue au cours des trois premières années des formations concernées. »¹⁷. Nous déployons ces enseignements en lien avec les UE 6.1S1.

¹⁷ Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/11/10/SPRH2220195A/jo/texte>

ANNEXES

Annexe 1 : Politique de stage des EIFS de la coordination – www.ecolesantemetz.com

Annexe 2 : L'organigramme – www.ecolesantemetz.com

Annexe 3 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap– www.ecolesantemetz.com

Annexe 4 : Cadrage programmatique 2026/2027– www.ecolesantemetz.com

Annexe 5 : Modèle de convention de stage – www.ecolesantemetz.com

Annexe 6 : Charte d'encadrement des ESI

Annexe 7 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux

F. Annexe 8 : charte d'encadrement des apprenants en soins infirmiers



La charte formalise les engagements entre les structures d'accueil et les IFSI à l'égard de la formation clinique des apprenants en soins infirmiers.

Les métiers du soin évoluent et il est important d'inscrire les apprenants dans ses nouveaux parcours (plateau technique ambulatoire, HAD, HDJ, plateau technique d'éducation thérapeutique)

Tous les secteurs sanitaire, médicosocial et social sont concernés par l'accueil des apprenants sous réserve d'un encadrement qualifié.

Elle constitue un support fondateur obligatoire pour les stages qualifiants.

Elle se décline au sein de chaque service.

Elle s'inscrit dans la politique :

- d'encadrement des apprenants
- des structures d'accueil
- dans le référentiel de formation

Elle fera l'objet d'une évaluation régionale.

1 Objectifs de la charte d'encadrement :

Permettre au service d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des apprenants infirmiers en stage.

Constituer un engagement partagé afin de répondre à tous les critères qualité attendus pour l'acquisition des compétences par les apprenants.

/// Responsabilités des acteurs

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des apprenants

La structure d'accueil :

La Direction des soins :

Elle est responsable de l'encadrement des apprenants en stage et est garante de l'application de cette charte d'encadrement. Elle est tenue informée des difficultés ou conflits.

En ce qui concerne les stages au sein de l'Education Nationale, la mission de promotion de la santé en faveur des apprenants et/ou élèves est représentée par l'infirmière conseillère technique départementale (ICTD)

Le service d'accueil :

- Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage
- Chaque étudiant bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent
- Chacune des fonctions est définie et occupée par un professionnel identifié au sein de chaque établissement (cf. livret d'accueil)

Le maître de stage :

- représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage
- *exerce des fonctions de management et de responsabilité sur

l'ensemble du stage

- est le garant de la qualité de l'encadrement
- met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement
- assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des apprenants placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit
- *accueille l'ensemble des apprenants affectés à sa zone d'exercice - peut être personne ressource à l'occasion de l'évaluation de fin de stage.

*ne concerne pas les stages EN A l'EN, le maître de stage est l'ICTD

Le tuteur de stage :

- *Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité...).
- Le tuteur est un professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'apprenants
- Le tuteur connaît bien les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futurs professionnels qu'il encadre
- Le tuteur assure un accompagnement des apprenants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers
- *Le tuteur peut accompagner plusieurs apprenants et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail

- Le tuteur peut proposer aux apprenants, des échanges autour des situations ou des questions rencontrées
- *Le tuteur facilite l'accès des apprenants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin
- Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits
- Le tuteur évalue la progression des apprenants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'apprenant
- Le tuteur formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.
- * Ne concerne pas les stages de l'EN. De plus, à l'EN, le tuteur est également le professionnel de proximité.

Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et ses missions.

Les professionnels de proximité :

- Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien
- Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc., ...
- Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent

l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression

- Ils consultent le port folio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé
- *Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière. ne concerne pas les stages à l'EN

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant.

L'étudiant :

Il est acteur et responsable de sa formation. Pour préparer son arrivée, il s'informe des spécificités du service dans le livret d'accueil.

- Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage
- Il formule les objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur
- Il s'auto évalue dans sa progression au contact des professionnels
- Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service
- Il s'inscrit dans une logique de réflexion d'analyse de pratique

- Il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens
- Il est respectueux de la réglementation, des règles professionnelles, ainsi que des règles en vigueur dans la structure d'accueil.

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers

Les IFSI désignent un formateur référent pour chacun des stages et en informent la Direction des Soins ou l'ICTD ainsi que les apprenants.

Le formateur de l'IFSI référent de stage :

- Il s'engage à maintenir avec le service d'accueil des relations régulières
- Il peut être associé dans les travaux des services
- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure
- Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande ou celle du tuteur de stage. Il régule les difficultés éventuelles
- Dans le champ de cet encadrement, la pratique d'actes professionnels ne relève pas de son rôle.

Son rôle :

- Assurer la coordination avec l'établissement d'accueil
- Accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation
- Contribuer à la formation clinique de l'étudiant à l'analyse de ses pratiques

- Communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'apprenant
- Organiser des rencontres avec les apprenants sur les lieux de stage ou à l'IFSI

III) Les outils

Le livret d'accueil :

Il est spécifique à chaque lieu de stage, il comporte :

- Les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de services ou d'unités, population soignée, pathologies traitées, orientation médicale du service...) Sauf pour stages EN
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver
- Les actes et activités qui lui seront proposés
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir
- La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage
- Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretien à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

Le portfolio

- Il sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage durant l'ensemble

de la formation

- Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers
- Il est rempli par l'étudiant et le tuteur et est consultable par tous
- Il est utilisé par le tuteur pour réaliser l'évaluation de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages
- Il est utilisé par le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant pour réaliser des bilans semestriels d'acquisition.

IV Conclusion

La charte fera l'objet d'une évaluation régionale permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des apprenants.

ANNEXE 9 : LES 9 ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE DES STAGIAIRES PARAMEDICAUX

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNEI.

1 L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2 L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3 LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - Des **moyens lui permettant d'accéder** au lieu de stage.
 - Un **accès individuel aux toilettes** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la praticabilité des soins réalisés dans le respect des procédures infectieuses et règles relatives au dossier de soins informatisés.
- Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4 LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5 LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6 L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7 LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8 LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances et assiste aux réunions pluri-disciplinaires de la structure de stage.

9 L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.